



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

L'implantation d'un bâtiment accessoire sur un terrain vacant malgré les dispositions de l'article 4.7 du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

Chemin des Papillons
Saint-Élie-de-Caxton
Numéro de lot: 4 194 487

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 6 mai 2024 à 19 h 30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce dix-septième jour d'avril 2024.


Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière